



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 9ème législature

Afrique du Nord

Question écrite n° 64148

### Texte de la question

Mme Monique Papon attire l'attention de M le secrétaire d'Etat aux anciens combattants et victimes de guerre sur l'amertume ressentie par de nombreux anciens combattants d'Afrique du Nord. Ceux-ci déplorent que de nombreuses propositions de loi concernant notamment les problèmes de retraite n'aient toujours pas abouti et souhaiteraient vivement que celles-ci soient inscrites à l'ordre du jour des travaux du Parlement et votées avant la fin de cette année 1992. Elle lui demande donc de lui faire connaître la suite qu'il compte réserver à cette demande.

### Texte de la réponse

Reponse. - Le secrétaire d'Etat aux anciens combattants et victimes de guerre est conscient de l'importance de cette question à laquelle il attache un intérêt tout particulier. Cependant, il a été amené à régler, en priorité, pour des raisons de solidarité et de justice sociale, le problème délicat des chômeurs de longue durée. C'est dans cet esprit qu'a été créé le fonds de solidarité pour les anciens d'Afrique du Nord qui offre une garantie de ressources à hauteur de 3 900 francs ; elle sera portée à 4 000 francs, dès le 1er janvier 1993.

### Données clés

**Auteur :** [Mme Papon Monique](#)

**Circonscription :** - Union du Centre

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 64148

**Rubrique :** Anciens combattants et victimes de guerre

**Ministère interrogé :** anciens combattants et victimes de guerre

**Ministère attributaire :** anciens combattants et victimes de guerre

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 16 novembre 1992, page 5161